



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

armée

Question orale n° 274

Texte de la question

Mme Chantal Bourragué interroge M. le ministre de la défense sur l'avenir de l'École du service de santé des armées de Bordeaux (dite Santé-Navale). Alors que le ministère de la défense se prépare à publier son livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, elle souhaite souligner l'importance du site bordelais du service de santé des armées. Sur le plan scientifique avec l'université de Bordeaux, comme le sait Monsieur le Ministre, le métier de médecin des armées se concentre actuellement vers un exercice opérationnel en environnements et en situations extrêmes. L'université Victor-Segalen Bordeaux 2 a construit avec Santé-Navale une longue tradition de médecine ultramarine et internationale (centre René Labusquière de médecine tropicale) et possède une expertise mondialement reconnue dans ces domaines de risques. Les liens de Santé-Navale et de l'université sont tissés par une histoire commune et se traduisent de façon durable et symbolique : la qualité de l'enseignement de l'école Santé-Navale a formé d'illustres anciens élèves tels que Victor Segalen ou René Labusquière qui ont donné leur nom, l'un à l'université de Bordeaux 2, l'autre à son département de médecine tropicale. Mais ces liens s'inscrivent également dans l'avenir. Cette université, qui fait référence dans le domaine des sciences cognitives (mise à disposition de l'intelligence artificielle pour les simulations de situation), développe un pôle d'innovation européen sur les formations aux risques de santé dans les environnements contraints. Les systèmes de simulation pédagogique, qui révolutionneront demain la formation médicale sont déjà utilisés à Bordeaux, en coopération avec le service de santé des armées, dans les formations à l'urgence. L'université de Bordeaux offre ainsi au service de santé des armées un terrain privilégié et unique de formation coopérative et innovante pour ses besoins de formation spécifique. Héritière des écoles de médecine navale des ports de Rochefort, Brest et Toulon, l'école principale du service de santé de la marine, devenue en 1971 École du service de santé des armées (ESSA), est implantée à Bordeaux depuis près de 120 ans (1890). Située au cœur de la ville, l'école a formé des milliers de médecins et de pharmaciens (près de 9 000). Aujourd'hui, elle compte 360 élèves, dont 60 % d'élèves féminins. Tout au long des 120 années écoulées, Santé-Navale s'est ancrée dans le patrimoine et dans l'histoire (maritime, ultramarine, internationale et humanitaire) de la ville de Bordeaux ; ses médecins et pharmaciens ont et continuent de porter sous tous les cieux du monde le renom de la médecine bordelaise. Le Bordeaux d'aujourd'hui, avec son port, son aéroport, sa culture d'ouverture au monde, son université, ses hôpitaux, son pôle humanitaire (réseaux associatifs aquitains, Médecins sans frontières logistique, Pharmaciens sans frontières), représente actuellement en France un site privilégié pour cette médecine de l'extrême. Santé-Navale souhaite demeurer à Bordeaux comme un des maillons indispensables au futur de cette vocation. La mutualisation des moyens entre l'école et l'hôpital d'instruction des armées Robert-Picqué est conforme à l'esprit du livre blanc. Cette synergie permet à Bordeaux de rester à la pointe du progrès pour l'accueil d'unités de recherche et donne une grande capacité d'adaptation aux exigences futures des formations universitaires. Ainsi, à la lumière de ces éléments, dont le livre blanc, qui plaident tous pour le maintien de l'école de santé à Bordeaux, elle souhaiterait connaître sa position.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Bourragué](#)

Circonscription : Gironde (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 274

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 13 mai 2008, page 3894

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 13 mai 2008

Question retirée le : 13 mai 2008 (Retrait à l'initiative de l'auteur)